



M.1795.12.22

M.04.NI.1

publication du 29 frimaire an 4 à heure de midy : bernard alexandre marie derminghem agé de cinquante ans et demi veuf de marie theresse derotté merlier chauffourier a wizernes et marie margueritte joseph dusautoir agé de vingt trois ans huit mois native de bayenghem les seninghem, domicilié à wizernes, fille de jean pierre et de marie philippine baclet de blendecques

Aujourd'hui premier nivose Quatrième année républicaine à six heures du soir pardevant moi vincent joseph huchette officier public de la commune de wizernes sont comparus en la maison commune pour contracter mariage, d'une part bernard alexandre marie dermenghem âgé de cinquante ans et demi chauffourier domicilié à wizernes veuf de marie therese dorothé merlier ; d'autre part marie marguerite josephe dusautoir agée de vingt trois ans huit mois, native de bayenghem les séninghem, domiciliée à wizernes, fille de jean pierre, meûnier à wins commune de blendecques, et de marie philippine baclet ses pères et mères ; lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de jacques dermenghem âgé de quarante trois, de pierre joseph dermenghem âgé de trente six ans, tous deux freres germains au mariant et tous deux chauffouriers domiciliés à wizernes, de jean pierre dusautoir âgé de quarante six ans père à la mariante, meûnier en la commune de blendecques, de pierre joseph baclet âgé de cinquante quatre ans, oncle à la mariante aussi meunier à blendecques, moi officier public après avoir fait lecture en présence des parties et des temoins, de l'acte de naissance du mariant qui constate qu'il est né à wizernes le neuf juin mil sept cent quarante cinq du légitime mariage de martin alexandre et de jeanne françoise pigache ; de l'acte de naissance de la mariante portant qu'elle est née à bayenghem lez seninghem le quinze avril mil sept cent soixante douze du mariage légitime de jean pierre et de et de marie philippine baclet ; de l'acte de publication des promesses de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi et affiché à la principale porte de la maison commune de wizernes le vingt neuf frimaire dernier ; après aussi que bernard alexandre marie dermenghem et marie marguerite joseph dusautoir ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai déclaré au nom de la loi que lesdits bernard alexandre marie dermenghem et marie marguerite joseph dusautoir sont unis en mariage et j'en ai dressé le présent acte que les parties et les temoins ont signé avec moi excepté la mariante qui a déclaré ne savoir écrire  
fait en la maison commune de wizernes les  
jour, mois et an que dessus /..

*Bernard alexandre Marie Dermenghem*

*jacque dermenghem*

*pierre f dermenghem*

*jean pierre dusautoir*

*pierre joseph baclet*

*v : j : huchette officier public*